



GUIDE 21 - 23

Succombez aux charmes d'une nature exotique et luxuriante en plein cœur de l'ouest de La Réunion



[@jardinedenevent](https://www.facebook.com/jardinedenevent)



[#jardinedenevent](https://www.instagram.com/jardinedenevent)



www.jardinededen.re



SOMMAIRE

- Présentation du Jardin d'Eden Event page 3
- Caractéristiques techniques des espaces événementiels page 4
- Tarifs de location page 5
- Offres Privilèges page 7
- Événements professionnels page 8
- Conditions Générales de Vente page 9

Infos & Réservations :

Stéphanie TENOT, Responsable Événementiels

✉ stefanie.tenot@jardindeden.re





LE JARDIN D'EDEN EVENT

Un espace de réception d'une superficie de **600m²**, aménagé et pouvant accueillir jusqu'à **500 personnes**.

Idéalement situé entre St Denis et St Pierre, le Jardin d'Eden vous propose un cadre idyllique et intimiste pour la **réalisation de vos événements** dans l'ouest.

Immergé dans un écrin de verdure luxuriant, ce site d'exception séduira les amoureux de la nature. Vivez une expérience magique et inoubliable à la hauteur de votre événement.

Le Jardin d'Eden accueille toutes vos **manifestations privées ou professionnelles** telles que : Mariage, Cérémonie Laïque, Baptême, Garden Party, Cocktail, Soirée à thème, Réception et événement d'entreprise, Rencontres professionnelles, Shooting, etc.

Une équipe de professionnels en organisation événementielle saura vous guider et vous proposer les meilleures solutions pour la réussite de votre projet.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE NOS ESPACES ÉVÉNEMENTIELS

NOS CONDITIONS DE LOCATION

-  **Horaires de location du site** : En journée de 8h00 à 00h00 -En soirée de 18h00 à 3h00 (extinction musicale à 03h00) -hors démontage.
-  **Prestations Techniques et Animation incluses** : Afin de garantir la pleine réussite de votre événement et le respect des normes acoustiques légales en vigueur, le Jardin d'Eden Event s'est entouré d'une équipe de prestataires référencés en sonorisation, éclairage et animations DJ de très grande qualité. Entièrement à votre écoute, ces professionnels de l'animation sauront répondre et satisfaire à toutes vos envies et exigences.
-  **Le Jardin d'Eden ne propose pas de service restauration** : Libre à vous de contacter les traiteurs de l'île pour votre manifestation. Pas de droit de bouchon.

CAPACITÉ D'ACCEUIL

*Jusqu'à 200 personnes en
configuration Dîner assis
Jusqu'à 500 personnes en
configuration Cocktail*

ÉQUIPEMENTS DU SITE



Parking de 350 places



Commodités : toilettes (espace bébé),
eau, électricité



Éclairage de base du site



Accès Wifi



Piste de danse



Technique et animation DJ inclus



1 agent d'accueil présent sur site



Espace traiteur dédié



Accès technique dédié



Accès PMR



Nombreuses prestations hôtelières et
locations de villas à proximité du site

TARIFS DE LOCATION

HORS OPTIONS

Toutes nos formules comprennent :

- 👉 La séance photos des mariés dans l'enceinte du Jardin botanique
- 👉 La possibilité d'organiser votre Cérémonie laïque sans surcoût de location (sous réserve de certaines conditions)
- 👉 La privatisation des espaces événementiels (un seul événement à la fois)
- 👉 La présence d'un agent d'accueil durant tout votre événement
- 👉 Le nettoyage des petits déchets

Formule	Garden Party ou Cocktail	Journée ou Soirée
Amplitude horaire de privatisation du site*	5h00	9h00
Jusqu'à 100 invités	1 500,00€ TTC	2 100,00€ TTC
De 101 à 150 invités	1 700,00€ TTC	2 300,00€ TTC
Au delà de 150 invités	1 850,00€ TTC	2 400,00€ TTC

*(hors montage et démontage)

SéANcES PHOTOS

hors photographe &
privatisation du site

2 personnes + photographe : **50€**
(séance de 2 heures)

Nombre de personnes	Tarif par personne (hors photographe)
Groupe < ou = 10	10€
entre 11 et 30	8€
entre 31 et 50	7€
> à 51	6€



DJ, SONORISATION ET LUMIÈRES

3 OFFRES ET 3 PRESTATAIRES AU CHOIX

Toutes les offres comprennent la **Sonorisation du site pour 150 personnes maximum, l'animation DJ et les lumières pour la piste de danse**. La sonorisation est dimensionnée de sorte à respecter la contrainte de niveau sonore spécifique au Jardin d'Eden.

Formule	Tarif	Description
ESSENTIEL	590€	Sonorisation de la piste de danse, Animation DJ, Lumières basiques pour la piste de danse (1 trépied avec jeux de lumières standard et une machine à brouillard)
CHIC	790€	Sonorisation de la piste de danse, Animation DJ, Lumières contrôlées pour la piste de danse (2 totems de 2m, 2 spots robotisés, 2 spot à LED, une machine à brouillard, le tout contrôlé par un opérateur)
GOLD	1490€	Sonorisation de la piste de danse, Animation DJ, Lumières contrôlées pour la piste de danse (2 totems de 3m, 4 spots robotisés, 4 spot à LED, une machine à brouillard, le tout contrôlé par un opérateur), Kit de 20 spots à LED pour l'éclairage d'ambiance du lieu de réception

COMMENT BIEN PRÉPARER SON ÉVÈNEMENT ?

Un rendez-vous de préparation est prévu. Nous dresserons ensemble les grandes lignes de votre soirée :

- 👉 Musiques à diffuser
- 👉 Musiques à proscrire
- 👉 Prise de renseignements divers
- 👉 Planning de la soirée en fonction du repas, etc



COMPLÈMENTS DE FORFAIT POUR SUBLIMER VOTRE ÉVÈNEMENT

- 👉 Sonorisation de la zone de cocktail : **120€**
- 👉 Éclairage de la zone de cocktail : **250€**
- 👉 Sonorisation de cérémonie laïque : **250€**
- 👉 Diffusion vidéo : **200€**
- 👉 Mise en valeur du pont : **160€**



ÉVÈNEMENTS AVEC PLUS DE 150 PERSONNES

Il est nécessaire de faire un apport en sonorisation et en lumières afin de garantir la qualité de la prestation proposée. Nous proposons donc des compléments aux forfaits.

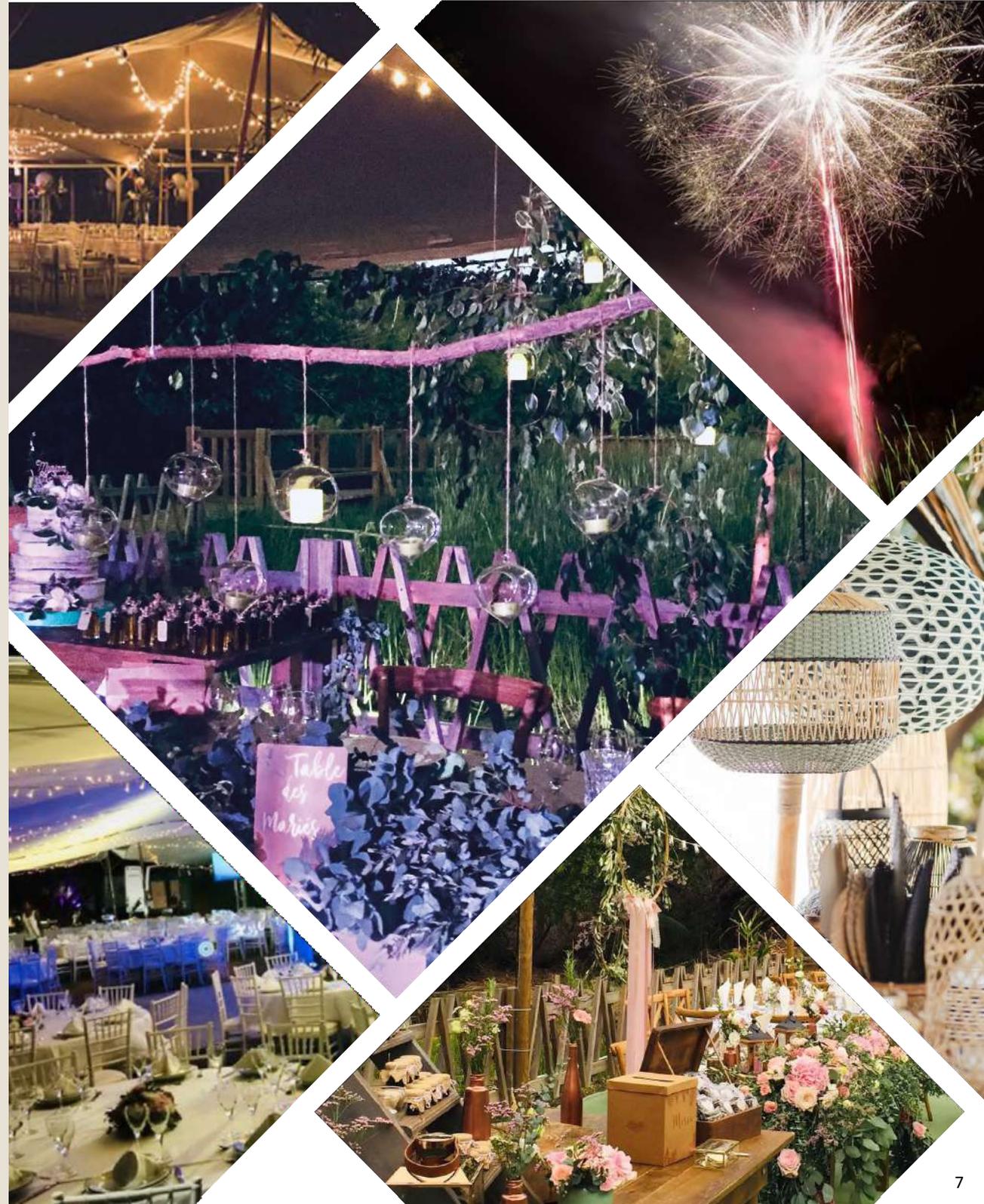
- 👉 Complément de sonorisation (par tranche de 100 personnes supplémentaires) : **120€**
- 👉 Complément d'éclairage pour la piste de danse (par tranche de 100 personnes supplémentaires) : **120€**

OFFRES PRIVILÈGES

Afin de faciliter l'organisation et la réussite de votre événement, nous vous proposons des **offres privilèges « Jardin d'Eden »** négociées avec nos différents partenaires.

- 🌿 Tente nomade
- 🌿 Chapiteaux
- 🌿 Mobiliers
- 🌿 Guirlandes lumineuses
- 🌿 Animations, etc

L'installation, le nettoyage et le rangement sont inclus pour toutes les options validées auprès du Jardin d'Eden.



ÉVÈNEMENTS PROFESSIONNELS

LE PLAISIR DE L'ÉVÈNEMENTIEL

Nous vous proposons 2 types de formules :



Location de nos espaces événementiels



L'organisation de votre événement sur mesure

Nos engagements :

Qualité

Une équipe professionnelle dynamique dédiée et dévouée à l'événementiel

Créativité

Laissez-vous surprendre par l'originalité de nos propositions : Aménagement, Restauration, Techniques et Animations, nous mettons tout en œuvre pour provoquer le plaisir de vos invités et atteindre vos objectifs de communication

Tranquilité

Sans casse-tête, profitez de votre événement au même titre que vos invités

Budget

Élaboration, Respect et Économie sont nos mots d'ordre



L'ESPACE EDEN UP

Plateforme événementielle de 5 000m² entièrement privatisable.

Cet espace événementiel situé en plein cœur de l'Ermitage et jouissant d'une grande visibilité est le site idéal dédié principalement aux événements corporate : Lancements de produits, Opérations de Relations Publiques, Soirées d'entreprises, Incentive, Foires, Expositions ...

Privatisation 1 journée : 1 700,00 € TTC

Forfait 2 jours : 3 000,00 € TTC

Forfait 3 jours : 4 500,00 € TTC

LOCATION COMPRENANT :

Privatisation du site
Accès au parking de 350 places
Eau accessible sur site
Régie électrique globale sur devis

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 1 : **Réservation**

Lors d'une première demande de la part du client, l'établissement effectue une pré-réservation appelée option.

Celle-ci n'engage ni le client, ni l'établissement.

L'option deviendra réservation définitive qu'après réception par le Jardin d'Eden du Bon de Commandement daté et signé, revêtu de la mention « Bon pour Accord » ainsi qu'un exemplaire des présentes dûment paraphés.

Le bon de commande devra être accompagné du règlement d'un acompte correspondant à 40% du montant total TTC.

Le contrat sera réputé conclu au jour de la réception de l'acompte.

Article 2 : **Facturation**

Les paiements sont effectués à l'ordre du Jardin d'Eden.

Le montant facturé au Client par le Jardin d'Eden correspondra aux prestations définies lors de la conclusion du contrat.

Ce dernier pourra être majoré du coût des prestations supplémentaires non prévues initialement ou des prestations modifiées sur la demande du Client ou encore d'une augmentation du nombre de participants présents.

La facturation définitive tiendra compte du nombre de participants confirmé ou modifié au plus tard 10 jours avant la manifestation.

Le nombre définitif d'invités ne pourra pas être inférieur de maximum 15% par rapport au nombre d'invités indiqué sur le bon de commande initial.

Toute réclamation devra être faite dans un délai de 2 jours à compter de la date de réception de la facture de solde.

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être satisfaite.

Tout litige ou différent né de l'interprétation ou de l'exécution du contrat relèvera de la compétence exclusive des Tribunaux de St Denis.

Le Client précisera au Jardin d'Eden l'adresse de la facturation et le nom de la personne en charge du règlement.

Dans le cas de règlement par virement bancaire, merci de préciser la référence de votre bon de commande.

Article 3 : **Modalités de Calcul des Pénalités**

Au cas où le paiement serait effectué après les 10 jours de réception de facture, des pénalités pour retard de règlement seront dues. Elles représentent 3% du montant total par mois de retard.

Tout mois entamé sera calculé au prorata.

Tout incident de paiement rend immédiatement exigible la totalité des sommes dues.

Article 4 : **Annulation du contrat**

L'établissement se réserve le droit absolu de résilier unilatéralement tout contrat dont l'objet ou la cause s'avère incompatibles avec la destination des lieux, contraire aux bonnes mœurs ou risque de troubler l'ordre public.

La résiliation unilatérale du contrat par le client l'oblige à acquitter une indemnité forfaitaire irréductible s'élevant à 40% du prix convenu. En tout état de cause, les acomptes versés par le client resteront acquis au Jardin d'Eden.

Le Jardin d'Eden se réserve le droit d'annuler le contrat pour survenance d'un cas fortuit ou de force majeure.

Article 5 : **Cas de force majeure**

L'exécution par le Jardin d'Eden de tout ou partie de ses obligations sera suspendue en cas de survenance

d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

Il en est de même concernant la participation du Client.

Sont considérés comme tels sans que cette liste soit limitative : guerre, troubles sociaux, grèves et blocages régionaux, catastrophe naturelle. Le mauvais temps ou l'erreur logistique ne relèvent pas de la force majeure.

Si le cas de force majeure s'avère déclaré, le Jardin d'Eden s'engage à rembourser les sommes déjà versées en retenant de ce montant 20% pour les frais de gestion administratifs.

Cas liés au virus Covid -19 ou autre pandémie :

La crise sanitaire liée au virus Covid-19 et son évolution récurrente en terme de mesures sanitaires restrictives nous contraignent à vous notifier les points suivants :

Si en raison d'impératifs règlementaires (fermeture administrative), l'événement ne peut absolument pas se tenir, les acomptes versés seront remboursés moins une retenue de 10% correspondant aux frais de gestion administratifs.

Si en raison d'impératifs règlementaires, l'événement peut se tenir mais avec des prescriptions limitant la jauge (nombre de personne etc), les possibilités offertes aux organisateurs (Ex: impossibilité de danse, etc), la facture sera ajustée au regard du nombre de présents.. Dans ce cas de figure, si les organisateurs décident d'annuler l'événement, les acomptes versés seront remboursés moins une retenue de 20 %.

La règle des 20 % de variabilité exposée à l'article 2 ne sera pas appliquée.

Conditions de reports : possibilité de report à une date ultérieure en fonction des disponibilités du calendrier (sans majoration pour une date en semaine du lundi au jeudi) et avec une majoration de 500,00€ TTC pour une date en week end (du vendredi au dimanche).

Article 6 : **CAUTION / ASSURANCES /SECURITE DU SITE**

La caution inscrite sur le devis est exigée au maximum le jour J, avant le début de la manifestation.

Sous réserve de restitution des locaux et matériels dans l'état auquel ils ont été livrés, cette caution sera rendue. En cas de détérioration du site ou de perte du matériel inclus dans les prestations (chapiteaux, mobilier, boîtiers électriques, etc.) appartenant au Jardin d'Eden, l'organisateur s'engage à la fin de la manifestation, après contrôle contradictoire ou non avec le responsable technique désigné, à dédommager le Jardin d'Eden suivant le montant des dommages constatés sur toutes structures mises à disposition de l'organisateur. Le remboursement se fera sur la valeur de remplacement.

Tout manquement constaté aux règles de fonctionnement applicables au Jardin d'Eden Event peut entraîner la perte en tout ou partie de la caution. En particulier le non respect des normes acoustiques fixées et communiquées ainsi que le non enlèvement des déchets alimentaires ou sous toutes autres formes apportés par le client ou ses prestataires.

Le client sera tenu pour responsable et facturé de tous les dégâts causés par lui-même ou par les participants de la manifestation et de toutes disparitions constatées dans les installations et le matériel du Jardin d'Eden.

Il devra être assuré afin de couvrir si besoin les dégâts commis à l'occasion de cette dernière.

Le Jardin d'Eden décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vol, dégradation, ...) affectant les biens de toute nature apportés par le client ou les participants, quelque soit l'endroit où les biens sont entreposés.

Le jardin décline la responsabilité de vols lors de la mise en place, du déroulement & de la désinstallation des événements.

L'agent du jardin d'Eden présent n'est pas en charge de la surveillance des biens et matériels entreposés mais est uniquement là pour être un référent Jardin auprès des clients.

Le parking mis à disposition du client EST NON SURVEILLE, la sécurité du parking reste à la charge du client. Nous pouvons cependant vous proposer des solutions de gardiennage (en option sur le devis)

Les mineurs présents lors de la manifestation restent sous l'entière responsabilité des accompagnants ou parents.

Article 7 : **MOYENS MIS A DISPOSITION**

Le Jardin d'Eden met à disposition du Client les moyens répertoriés dans le devis aux dates ou périodes prévues.

Toute transformation des locaux est interdite sans accord préalable du Jardin d'Eden. L'organisateur devra prendre soin du matériel et mobilier compris.

Le Client prend les lieux dans l'état où ils se trouvent et les rend dans le même état.

Suite à une visite des lieux, le client certifie qu'il est bien informé sur le site mis à disposition, le matériel mis à disposition et accepte en l'état ce dernier. Le client prend acte que selon les saisons le Jardin d'Eden peut présenter des aspects variables tant sur les couvertures végétales que sur le niveau d'eau des bassins.

Mise en place : Tous points de décoration, installations techniques, aménagement divers des espaces de l'établissement, devront être conformes aux règlements et aux normes de sécurité en vigueur. Une liste des prestataires et un planning de montage devront être fournis au Jardin d'Eden. La mise en place des installations doit se faire le jour J de la manifestation ou la veille avec l'accord préalable du responsable à partir de 7h00.

Rangement : Le client devra impérativement rendre le site propre avant 9h00 (nettoyage, poubelles, décorations). Une prestation de ramassage des petits déchets est incluse dans le tarif de location du Jardin d'Eden.

Article 8 : **Interruption dans les Services collectifs**

Le Jardin d'Eden ne peut être rendue responsable des irrégularités ou interruptions dans le service des eaux, de l'électricité ou tout autre Service Collectif analogue extérieur : Le Jardin d'Eden n'étant pas tenue, au surplus, de prévenir le Client des interruptions.

Article 9 : **RESPONSABILITE DU CLIENT**

Le Client est seul responsable de sa manifestation tant à l'égard des participants, des exposants, des prestataires de services missionnés par lui, des visiteurs ou invités, et il lui incombera de faire respecter les dispositions énoncées dans le présent document et d'en assurer la publicité. Il devra notamment informer les prestataires devant intervenir sur le site du respect des locaux. Il s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires concernant les bonnes moeurs, la paix publique et l'organisation des réunions.

Article 10 : **Respect des prescriptions administratives**

Le Client devra s'assurer de la conformité de l'objet de sa manifestation avec la législation en vigueur. Le Client fera son affaire personnelle de l'obtention des autorisations nécessaires à la tenue de sa manifestation et devra justifier, par écrit auprès du Jardin d'Eden de l'obtention de ces autorisations. Le Client renonce à tout recours contre le Jardin d'Eden en cas d'avis défavorable.

Article 11 : **Respect des règles de niveau sonore**

Le Client doit respecter ou faire respecter les règles de niveau sonore fournies par l'établissement ainsi que les horaires de fermeture imposés.

(3h00 du matin maximum ou selon autorisation municipale).

Pour information, le Jardin d'Eden est équipé d'un afficheur / enregistreur des niveaux sonores.

Le jardin d'Eden décline toute responsabilité en cas de notification d'infraction par les autorités compétentes. En cas de litige, les enregistrements seront produits et feront office de preuve.

Article 12 : **Respect des prescriptions sur la sécurité**

Toute utilisation de produits dangereux, toxiques ou inflammables est strictement interdite dans l'enceinte du Jardin d'Eden.

Conformément à la réglementation, le site du Jardin d'Eden est équipé d'extincteurs. Toute utilisation non justifiée et dégradation seront facturées.

Il est toléré de fumer sur les espaces privatisés à condition d'utiliser les cendriers prévus à cet effet.

Zones non Accessibles

L'accès au reste du site du Jardin d'Eden est strictement interdit sauf accord préalable de la Direction.

Article 13 : **Prises de vues**

Sauf mention contraire clairement exprimée par le client, le Jardin d'Eden se réserve le droit d'exploiter les prises de vues photos ou vidéos fournies lors de l'événement sur l'ensemble de ses supports numériques, électroniques ou imprimés dans le respect du droit à l'image.

Article 14 : **Données personnelles**

Les données sollicitées sont obligatoires afin de permettre au Jardin d'Eden, responsable de traitement, de vous soumettre une proposition commerciale, et aux fins de gestion de la relation commerciale qui pourrait en découler si vous l'acceptez.

Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données par le Jardin d'Eden et vos droits, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur le site internet : www.jardineden.re

© **CRÉDIT PHOTO**

Thierry Hoarau Franck
Sarrasin Abigail Morellon
Steph Peyriguer Zazoom
Photographie Festival
Chabadabada Escapade
Réunion Johan Bostrale
Lolipop Yah-
Hot Photographie
Lionel Ghighi
Arnaud Maunier